

Nous osons espérer que lorsque Votre Excellence résignera sa charge aux mains du Roi, elle assurera à Sa Majesté la loyauté et le dévouement inéluçtables du peuple canadien au trône et à la personne du souverain, et aussi son affection durable envers la mère patrie, comme sa résolution ferme de maintenir et d'accroître les liens qui unissent les domaines de Sa Majesté.

En disant adieu à Votre Excellence, à la duchesse de Devonshire et à votre famille, nous vous offrons nos meilleurs vœux pour votre bien-être et votre bonheur futurs.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. King,—Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs, que la Chambre a voté une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, à l'occasion de la conclusion prochaine des rapports officiels de Son Excellence avec notre pays, et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre dans ladite adresse.

Le Bill (No 206), Loi pour réglementer la qualité des produits laitiers est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, Sir Henry Drayton, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Douzième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année se terminant le 31 décembre 1920.

Le Bill (No 211), Loi concernant le ministère des Douanes et de l'Accise, est lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Meighen, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport intérimaire de Son Honneur le juge Snider touchant la disposition d'une quantité de publications dans la division de distribution du bureau de l'Imprimerie du gouvernement.

Sir Henry Drayton, l'un des membres du conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence, le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

DEVONSHIRE,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1922, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, juin 1921.

Sur motion de Sir Henry Drayton, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsidés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 107), Loi modifiant la Loi statuant sur la mise à la retraite de certains membres du service public, avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 13.—Supprimer tous les mots qui suivent le mot "durant" jusqu'au mot "ou" à la quatorzième ligne, pour y substituer "une partie de chaque année".